



16.10.2023 - 08:15 Uhr

L'automne sur les routes: les conseils du TCS

Vernier/Ostermundigen (ots) -

Les journées raccourcissent, les températures baissent et il arrive de rencontrer des animaux sauvages sur la chaussée: durant la saison froide, le risque d'accident augmente, tant pour les automobilistes que pour les motards et les cyclistes. Par mauvais temps, le TCS recommande par exemple d'allumer ses feux de croisement et livre d'autres conseils pour davantage de sécurité sûr la route.

L'automne est souvent synonyme de mauvaise visibilité, de risque de dérapage et d'animaux sauvages. Des facteurs aggravants exigeant des usagers une conduite adaptée et une attention accrue.

Voir et être vu

Lorsque la visibilité n'est pas optimale, il faut garder à l'esprit qu'en dépit des feux de circulation diurnes allumés, la plupart des voitures ne sont pas éclairées à l'arrière. C'est la raison pour laquelle il faut toujours rouler avec des feux de croisement plutôt qu'avec des feux de circulation diurnes lorsque la luminosité est dégradée.

Si le mode "automatique" est activé, le conducteur n'a en principe pas besoin d'allumer lui-même ses feux de croisement à la tombée de la nuit, ni même pour traverser un tunnel. Néanmoins, les éclairages automatiques ne réagissent en général qu'aux variations de luminosité. En cas de visibilité réduite causée par le brouillard, un dégagement de fumée ou des intempéries (neige ou forte pluie), mais avec une luminosité constante, parfois l'allumage automatique des phares ne réagit pas. Voilà pourquoi, dans de telles situations, il est impératif d'allumer soi-même ses feux de croisement, même en mode automatique. Les feux antibrouillard, à l'avant comme à l'arrière, ne peuvent être actionnés que si la visibilité est inférieure à 50 mètres pour cause de brouillard, de neige ou de forte pluie.

Quant aux cyclistes, ils seront avisés d'allumer leurs lumières dès le lever du jour ou en cas de visibilité dégradée. De jour comme de nuit, vélos et trottinettes électriques doivent toujours rouler phares allumés. Un comptage réalisé par le TCS à l'automne 2022 a révélé que la moitié des trottinettes et un tiers des vélos n'étaient pas correctement éclairés ou roulaient non éclairés le matin comme le soir, précisément lorsque la visibilité est réduite. Un comptage du TCS mené en 2023 révélait que la situation doit encore s'améliorer en journée pour les vélos et les trottinettes électriques. En effet, bien que l'allumage des feux avant soit obligatoire en journée pour les vélos et trottinettes électriques, seul un tiers des conducteurs de trottinettes électriques remplissait cette obligation. En fonction du modèle de vélo électrique, ce chiffre oscillait entre 76 et 91 pour cent. Enfin, le TCS recommande vivement aux piétons de porter des vêtements clairs ou réfléchissants lors de leurs déplacements en extérieur.

Attention: animaux sauvages

L'automne est la saison qui présente le risque le plus élevé de rencontrer inopinément des animaux sauvages se trouvant sur la chaussée ou la traversant. Pour éviter tout risque de collision et être en mesure de réagir à temps, il est important d'adapter sa vitesse et de se montrer prêt à freiner à tout moment, surtout lorsque la nuit commence à tomber.

Si jamais un animal se trouve sur la route ou à proximité immédiate de celle-ci, il faut absolument basculer en feux de croisement et de klaxonner pour l'effrayer. Il est en tout cas important d'éviter toute manoeuvre d'évitement dangereuse. Si, malgré ces précautions, une collision venait à se produire, il faudrait alors immédiatement en informer la police. Celle-ci se chargera de dépêcher un garde-chasse, un chasseur ou un vétérinaire sur les lieux de l'accident. Par ailleurs, il ne faut jamais s'approcher d'un animal blessé, mais au contraire attendre l'arrivée de professionnels en observant une distance de sécurité.

Autres obstacles

Par temps froid, le risque de dérapage augmente et la distance de freinage aussi. Cela est dû aux routes humides ou gelées qui, de surcroît, sont souvent recouvertes de feuilles et de saletés. Quant aux flaques d'eau, elles aggravent le risque d'aquaplaning. Lorsque les températures baissent fortement, il faut s'attendre à ce que de la glace se forme sur les ponts. Enfin, d'octobre à Pâques, les automobilistes doivent monter leurs pneus d'hiver.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch
www.pressetcs.ch | www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100912373> abgerufen werden.